



## VOL D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Par **Wolfeals**, le **21/02/2011** à **13:58**

Bonjour,

ma belle fille s'est récemment séparé de son mari (en instance de divorce) et a déménagé de la ville de Roubaix pour venir s'installer en région parisienne avec son petit garçon âgé de 2 ans. Elle a donc fait le nécessaire afin de faire transférer son dossier sur la CAF dont dépend son domicile. Entre temps, son futur ex mari est passé à la CAF de Roubaix et a fait verser ses allocations sur son compte. De plus, il a modifié les codes d'accès au site de la CAF de manière à ce qu'elle ne puisse faire aucun changement sur celui-ci vu que pour les contacter, il faut un numéro d'allocataire (qu'elle a) et un mot de passe (qu'elle n'a plus). Quels peuvent être ses recours afin que ses allocations soient de nouveau versées sur son compte et qu'il lui rembourse les sommes qu'il a perçues à sa place. En vous remerciant de votre réponse.

Par **Domil**, le **21/02/2011** à **14:05**

Donc votre belle-fille, au moment de son déménagement, a avisé la CAF de sa nouvelle adresse et le dossier a été transféré à la CAF de son nouveau département ? Donc elle est désormais allocataire dans ce département, avec un n° d'allocataire (je suppose que l'allocataire précédent était son mari et d'ailleurs, ce n'est pas son ex-mari) ? donc elle touche les allocations familiales

Par **Claralea**, le **21/02/2011** à **14:06**

Qu'elle essaie d'aller sur le site. Elle tape les codes qu'elle a et il va lui être signifié que les codes ne sont pas bons. Elle va voir, tout en bas de la page, il est écrit "code confidentiel perdu", elle clique dessus, on ne sait jamais, ça peut peut-être marcher

Par **Wolfeals**, le **21/02/2011** à **14:33**

Domil, elle a effectivement demandé le transfert de son dossier depuis la CAF de son nouveau domicile le lendemain de son arrivée en région parisienne (il y a un mois et demi), les allocations (RSA, ect...) étaient avant versées sur son compte, mais son "futur ex mari" a fait

les modifications entre le temps que la caf de son nouveau domicile demande le transfert du dossier.

Claralea, pour ce qui est du code d'accès, il a modifié le mail de contact, de ce fait, c'est lui qui recoit le nouveau mot de passe a sa place.

Par **Domil**, le **21/02/2011** à **14:44**

Donc elle se rend à sa CAF avec ses justificatifs de domicile, et explique la FRAUDE de son époux.

Par **Claralea**, le **21/02/2011** à **14:45**

Qu'elle se deplace à la CAF de son domicile afin de recuperer son compte. La CAF risque aussi de demander au pere de restituer ce qu'il a indument touché à sa place

Par **Wolfeals**, le **21/02/2011** à **15:05**

elle va voir cela a la caf.... merci de vos reponses